



Communiqué de presse, 15 mars 2018

Tabac et nicotine : état des lieux pour s'orienter dans la jungle des produits

Le marché de la nicotine évolue rapidement et se diversifie: à côté de la cigarette, la pipe à eau et snus gagnent du terrain. Plus récemment, la cigarette électronique et les produits du tabac chauffés sont apparus. Ces produits présentent-ils vraiment moins de risques? Addiction Suisse clarifie les choses [dans un dossier](#) qui compile les derniers résultats scientifiques et passe en revue les caractéristiques de chaque produit et ses risques pour la santé. Pour les personnes qui n'arrivent pas à arrêter de fumer, le passage à ces alternatives peut être judicieux, mais la diffusion de nouveaux produits n'entraîne pas automatiquement une amélioration en terme de santé publique.

Les atteintes à la santé dues à la consommation de nicotine sont dues pour l'essentiel au fait que la nicotine est délivrée par combustion du tabac. Sur le marché, la palette de produits alternatifs ne cesse de s'élargir. Sont-ils vraiment à moindre risque?

Addiction Suisse dresse un état des lieux en s'appuyant sur les connaissances scientifiques les plus récentes. La fondation a mis l'accent d'une part sur la réduction des risques au niveau individuel et, d'autre part, sur la politique à adopter dans une optique de santé publique.

Risque individuel plus faible avec les nouveaux produits

Pour la santé, il vaut mieux ne pas commencer avec des produits nicotiniques. La cigarette, en particulier, engendre une forte dépendance, de sorte qu'il est difficile de s'en affranchir. Pour les personnes qui n'arrivent pas arrêter de fumer, le passage à des alternatives moins nocives peut donc être un « moindre mal » et réduire les risques pour la santé. Qu'en est-il de ces produits ?

- **Les produits du tabac chauffés** délivrent moins de substances toxiques que la cigarette en raison de températures plus basses. Il n'y a pas de combustion, mais il y a bel et bien pyrolyse, c'est-à-dire dégradation sous l'effet de la chaleur seule, sans apport d'oxygène, ce qui entraîne la présence de particules de fumée. On ne sait pas dans quelle mesure cela réduit vraiment les risques.
- Avec les **cigarettes électroniques**, il n'y a pas de combustion, mais la présence d'un résidu de substances toxiques est établie. Le risque pour la santé est plus faible qu'avec les cigarettes.
- Pour le **snus et le tabac à priser**, on dispose d'observations à long terme sur les risques, ce qui n'est pas le cas pour les produits mentionnés plus haut. Ces études font état d'un faible risque pour la santé.

De tels produits peuvent également aider certaines personnes à cesser leur consommation de produits nicotiniques, mais cela varie d'une personne à l'autre, de sorte qu'il est impossible en l'état actuel des connaissances d'affirmer qu'ils constituent une aide à l'arrêt efficace. Et comme pour toutes les aides au sevrage tabagique, le succès passe par des

conseils et un accompagnement professionnel.

Pas de réduction des dommages sans politique stricte

Ce n'est pas parce qu'un produit comme la cigarette électronique ou le snus permet de réduire les risques au niveau individuel qu'il diminue automatiquement le nombre de décès ou les coûts pour la société s'il est consommé à large échelle. Les connaissances scientifiques les plus récentes montrent qu'une amélioration de la santé publique n'est possible que si le passage à ce type de produits s'accompagne de diverses mesures en vue de diminuer l'attrait de la cigarette (prix, interdiction de la publicité, réduction de la teneur en nicotine et en additifs qui rendent le produit séduisant). C'est à ces éléments que l'on doit les succès enregistrés en Grande-Bretagne et en Suède. Il faut de plus s'assurer que seuls les fumeurs passent à ce type de produits et non des jeunes jusque-là non consommateurs de produits nicotiniques.

La Suisse est l'un des pays industrialisés où la politique en matière de tabac est la plus libérale. Si rien n'est fait pour diminuer l'attrait de la cigarette (et de tous les produits du tabac), l'autorisation (officielle) du snus et des cigarettes électroniques contenant de la nicotine prévue par la nouvelle loi sur les produits du tabac va encore accroître les conséquences préjudiciables pour la santé publique. Le marketing de ces nouveaux produits va mener à l'augmentation de leur consommation sans pour autant que la consommation de cigarettes ne baisse. À travers une loi ciblée, la Suisse aurait l'occasion d'améliorer sensiblement la santé de la population.

Vous trouverez le dossier complet ici : <https://shop.addictionsuisse.ch/fr/fiches-d-information/680-produits-du-tabac.html>

Renseignements :

Corine Kibora

Porte-parole

ckibora@addictionsuisse.ch

Tél. : 021 321 29 75

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Plus de 200 000 personnes soutiennent notre ONG

Plus d'informations sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur :

www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse